

LES MOULINS



Moulin d'Ymonville - Août 2013

Michèle Moreau - 2013

LES MOULINS

Les meules, utilisées dès la Préhistoire, avant la mise au point des moulins, étaient actionnées par des humains, puis par des animaux. Ont été ensuite inventés les moulins à eau, et enfin, seulement vers le 12^{ème} siècle, les moulins à vent.

Le plus courant, en Beauce, est le moulin-pivot à structure et essentes en bois. Le pivot permet au moulin de tourner pour se positionner en fonction du vent.

Le seigneur obligeait ses sujets à moudre l'ensemble des récoltes dans ses installations, moyennant un droit de banalité, aboli à la Révolution.

Le nombre de moulins a alors doublé (267 recensés au 18^{ème} siècle, 504 au début du 19^{ème} siècle).

Au début du 20^{ème} siècle, avec la mécanisation, puis avec des lois contraignantes, notamment l'obligation que le moulin soit à plus de 40 mètres de toute voie, et enfin avec les taxes basées sur le nombre d'ailes, certaines ont été déposées. De nombreux moulins ont été abandonnés et démontés. Quelques-uns ont été vendus par pièces et ont permis la restauration d'autres.

Il ne reste plus de moulin dans la commune de Guillonville. Les années avec les tornades, les incendies, la « vieuture », comme on dit en Beauce, ne les a pas épargnés. Leur histoire s'est perdue au fil du temps.

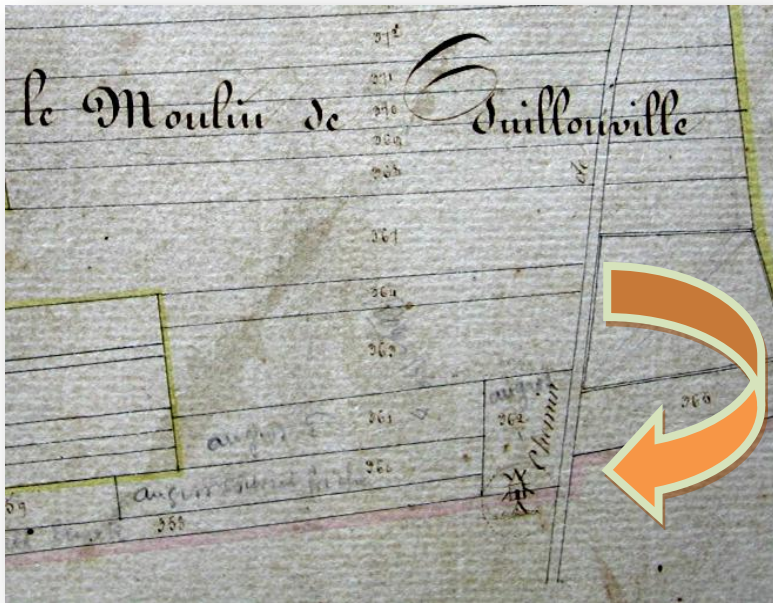
Trois moulins tournaient sur la commune de Guillonville :

- **Le moulin de Guillonville**
- **Le moulin de Gaubert**
- **Le moulin de Pruneville**

La liste des noms des meuniers, fariniers ou garçons meuniers n'est pas exhaustive, les dates sont parfois approximatives

LE MOULIN DE GUILLONVILLE

Plan Napoléon



Le moulin se trouvait à 400 m du croisement, du chemin de Muzelles et de la route vers Terminiers.

La parcelle sur laquelle était implanté le moulin s'appelle « Le Moulin de Guillonville ».



Le moulin existait encore vers 1914/1915, comme le témoigne une ancienne carte postale.

Cinq personnes sont sur cette photo : deux soldats (Maurice Crosnier et Paul Flotté, tous deux « Morts pour la France » pendant la guerre 1914-1918), les deux enfants, Charles et Marie-Thérèse Guérin, et leur tante Olga Moreau.

Le moulin est miné par la « vieulture » vers 1919/1920.

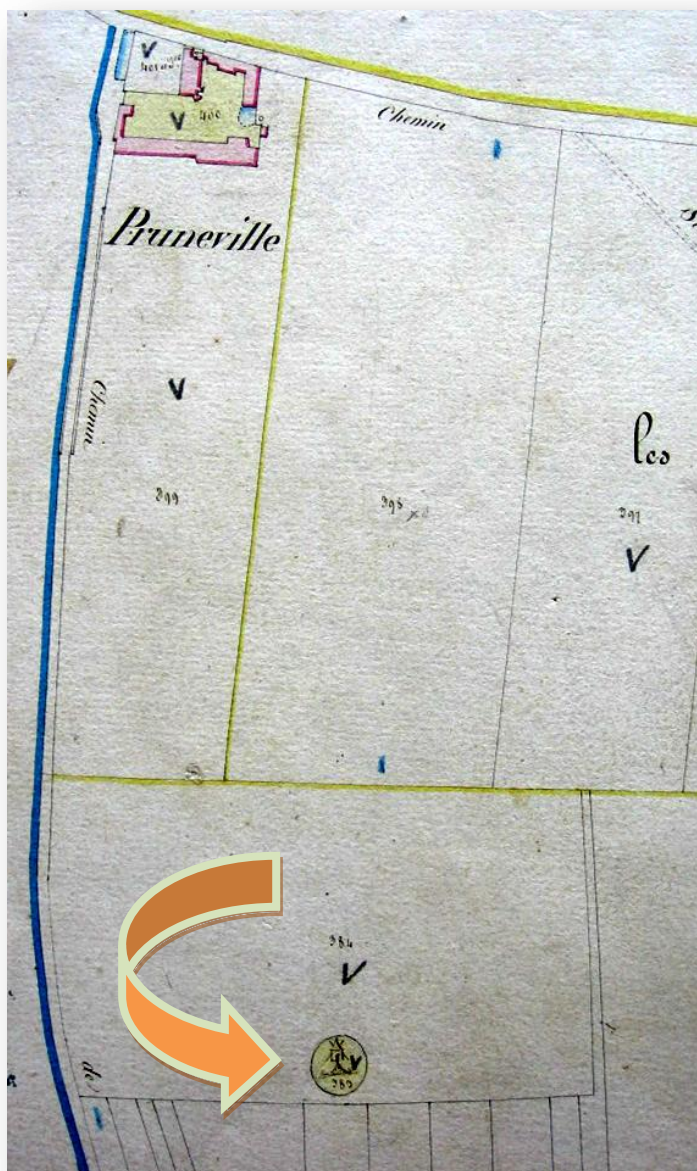
En 1935-1939, le moulin n'est plus que ruines.

Les écoliers de Guillonville et de Gaubert venaient y jouer au foot, avec l'instituteur, le samedi après-midi, lors de la demi-journée de loisirs.

MEUNIER, FARINIER, GARÇON MEUNIER AU MOULIN DE GUILLONVILLE

- **Richard Jean**, N 1669 - D 15 mars 1738, ép. Jeanne Cuissard
- **Bordier Etienne**, ép. Catherine Perche, en activité en 1701/1712
- **Perche Georges**, ép. Gabrielle Deslondes, en activité en 1742, farinier
- **Bordier Pierre**, N 21 janvier 1704 - D 30 octobre 1771, ép. Françoise Reverdy, en activité en 1743/1750, menuisier de moulin à vent
- **Girault Charles**, ép. Marie Françoise Girault, père de Jean Charles, meunier
- **Fousset Pierre Charles**, N 1751, ép. Marguerite Chartier, en activité en 1804
- **Girault Jean Charles**, N 12 janvier 1766, D 4 septembre 1831, ép. Marie Thérèse Moireau, farinier
- **Reverdy Françoise**, veuve Bordier Pierre, en activité en 1771/1790, meunière
- **Chauveton Jean**, en activité en 1780
- **Huet Louis**, N 1785, ép. Judith Marchand, en activité en 1836
- **Fousset Pierre Lubin**, N 1788, en activité en 1845
- **Girault Jean Baptiste Cyprien**, N 26 février 1789, ép. Marie Louise Angélique Joseph
- **Fousset Jean Pierre Parfait**, N 29 août 1790 à Terminières, ép. Marie Marguerite Girault
- **Girault Enoch**, N 1795, en activité en 1831, garçon meunier
- **Augros Pierre Jérémie**, N 22 janvier 1796 à Courbehaye, D 5 décembre 1883, veuf de Marie Catherine Duneau, ép. 2^{des} noces Marie Esther Girault
- **Girault Pierre Ambroise**, N 24 mai 1821, ép. Marthe Cosson, en activité en 1863
- **Augros Théodore Jean Baptiste (père)**, N 24 janvier 1825 à Courbehaye, D 27 mars 1899 à Guillonville, ép. Victorine Joséphine Élise PoullOain
- **Girault Jean Baptiste**, en activité en 1850
- **Augros Désiré Théophile**, N 21 janvier 1827 à Courbehaye, D 13 mars 1886 à Guillonville
- **Manceau Jean Pierre**, N 14 septembre 1829, D 1884
- **Manceau Marie Thérèse Bathilde**, N 1834, ép. Calixte Anatole Arnoult, en activité en 1872, meunière
- **Arnoult Calixte Anatole**, N 1835, D 1872, ép. Marie Thérèse Bathilde Manceau, en activité en 1870
- **Soulas Stanislas**, N 1842, en activité en 1861
- **Piau Alexandre Désiré**, N 1^{er} juillet 1845 à Villeneuve sur Conie, ép. Louise Florentine Leroux, en activité en 1882
- **Augros Désiré Moïse**, N 22 octobre 1853 à Courbehaye, D 4 juin 1935, veuf de Angèle Émilie Duneau, ép. 2^{des} noces Méлина Selle, exploitant de moulin en 1905
- **Augros Théodore Jean Baptiste (fils)**, N 7 décembre 1854 à Courbehaye, ép. Marthe Fidéline Couvret, en activité en 1925
- **Roingeau Georges**, N 1862, garde-moulin chez Augros
- **Courgeon Georges**, N 1881, en activité en 1901

LE MOULIN DE PRUNEVILLE



Plan Napoléon

Situé sur le chemin de « Vilcoué »

Le moulin appartenait à M. Paris de la Bergère Antoine Albin,
propriétaire à Orléans, en 1883

Démoli en 1883, cause inconnue

Parcelle, où il était construit, appelée « le Moulin de Pruneville »

MEUNIER, FARINIER, GARÇON MEUNIER AU MOULIN DE PRUNEVILLE

- **Dreux François**, ép. *Jacquette Charreau*, en activité en 1700, meunier
- **Martin Jean**, N 1743, en activité en 1793
- **Rivierre Jean Etienne**, N 1783, ép. *Sophie Véronique Robert*, en activité en 1804
- **Marchand Pierre**, N 24 novembre 1757, ép. *Marie Françoise Gauchard*, en activité en 1793/1797
- **Lerault Antoine**, en activité en 1802
- **Martin Louis**, N 1833, en activité en 1856
- **Bardoux Constant**, N 1823, en activité en 1861
- **Perrault Achille**, N 1854, en activité en 1872

LE MOULIN DE GAUBERT



Plan Napoléon

La construction d'un moulin à vent est autorisée en 1513, à Gaubert

Le moulin a été incendié en 1889

On ne retrouve plus de trace du moulin sur les registres vers 1911

La parcelle, où ont été bâtis la ferme et le moulin, est nommée « Le Moulin »,
à l'entrée de Gaubert, sur la droite, en venant de Guillonville

MEUNIER, FARINIER, GARÇON MEUNIER AU MOULIN DE GAUBERT

- **Pitrou Jacques**, N 9 février 1749, ép. Marie Jeanne Duphé, en activité en 1788, farinier
- **Bordier Jean Baptiste**, ép. Perrine Potier en activité en 1743/1751
- **Lefort Pierre**, ép. Marie Rivierre, en activité en 1787
- **Sallé Louis**, en activité en 1789
- **Doléant Louis**, ép. Marie Louise Appoline Rivierre, en activité en 1789, garçon meunier
- **Pitrou Louis**, en activité en 1801
- **Gaucheron Pierre Lubin**, N 1788, ép. Henriette Théodorine Besnault, propriétaire du moulin
- **Moreau Charles Alexandre**, N 17 mars 1813 à Courbehaye, ép. Marie Victoire Césarine Loureau, en activité en 1851/1874, garçon meunier
- **Noury Pierre Baptiste**, N 3 juillet 1799 à Baignaux, D 20 janvier 1869, ép. Marie Catherine Rivierre, en activité en 1836, porte-sac
- **Dolléans Jean François Damien**, N 1815, ép. Césarine Angélique Gaucheron, en activité en 1872
- **Moreau Charles Alexandre**, N 17 mars 1813 à Courbehaye, ép. Marie Victoire Loureau, garçon meunier, en activité en 1851
- **Jeulin Jean Baptiste**, N 1796, en activité en 1856
- **Moreau Cyrille**, en activité en 1856, garçon meunier
- **Dalais Honoré Désiré**, N 28 août 1816, ép. Marie Marguerite Bourgeois, en activité en 1876
- **Dousset Théodore Paternelle**, N 15 avril 1831 à Oucques, ép. Modeste Aurélie Fousset
- **Moreau Alcide**, en activité en 1862
- **Dalais Julien**, N 17 avril 1854, en activité en 1872
- **Plais Louis Narcisse Théophile**, N 25 août 1835 à Loigny, ép. Bellonie Armentine Coudière, en activité en 1872
- **Dolléans Narcisse Alexandre**, N 16 février 1847, fils de Jean François Damien, en activité en 1872
- **Marchand Éphraïme Abiathar**, N 1840, ép. Constance Laurent, en activité en 1873/1876
- **Landré Sem**, N 1856, en activité en 1876
- **Joseph Gustave Emile**, N 2 novembre 1853, en activité en 1883, domicilié à Bourneville
- **Guillaumin Ernest Alfred**, N 5 février 1851, ép. Marie Anna Alphonsine Hardy, propriétaire du moulin
- **Cottin Jules Alphonse**, N 10 février 1862 à Échelles, ép. Ernestine Elvira Mercier, en activité en 1886, garçon meunier
- **Fleureau Lucien Victor Armand**, N 18 octobre 1853 à Péronville, ép. Léontine Laure Joseph, en activité en 1890/1896
- **Cœur-Joly Palmire Désiré**, N 5 avril 1848 à Membrolles, ép. 2^{ndes} noces Perside Joseph, en activité en 1890
- **Joseph Paul Élisée**, N 30 octobre 1864, ép. Adeline Félicité Vassort, en activité en 1914
- **Rivierre Siméon**, en activité en 1900/1911, exploitant de moulin à vent avant 1918

FAITS ÉTRANGES AU MOULIN DE GAUBERT

Récit tiré du livre :

HISTOIRE DU MERVEILLEUX DANS LES TEMPS MODERNES - Tome 4 Les tables tournantes, les Médiums et les Esprits Louis Figuier, Paris, 1860

Voici ce qu'on lisait dans le Constitutionnel, le 5 mars 1849 :

« Il paraît que la population de la commune de Guillonville est tout en émoi depuis quelques semaines, par suite de prétendus miracles d'une jeune fille électrique. Cette fille, âgée de 14 ans, domestique de ferme, d'une intelligence bornée, serait (dit la chronique) douée d'une force d'attraction extraordinaire, à l'endroit des meubles et autres objets qui l'entourent. La première fois qu'on a reconnu les effets de cette singulière faculté, la petite paysanne était en train de bercer un des enfants de ses maîtres. Tout à coup, les deux portes d'une armoire fermée à clé s'ouvrent toutes seules, et le linge qu'elle contenait est jeté à travers la chambre, comme lancé par une main invisible. Au même instant, une pelisse qu'on avait posée sur un lit voisin, enveloppe la berceuse, et se fixe sur elle assez fortement pour qu'on ait de la peine à l'enlever.

A partir de ce jour, les preuves de cette puissante attractive allèrent se multipliant d'une manière merveilleuse, au grand dommage de l'électrique savante. Tantôt, en effet, c'est un collier de cheval qui vient se placer sur ses épaules, tantôt des corbeilles de pain qui lui tombait sur la tête, tantôt encore un sac vide qui la coiffe et la recouvre en entier, et cette tunique de Nessus d'un nouveau genre se colle à son corps, sans qu'on puisse l'en arracher. Est-elle dans une chambre, les meubles de danser et de changer de place, ainsi que dans un conte fantastique d'Hoffmann. D'autres fois, un peloton de fil va se loger dans son dos, et bouts de chandelle, morceaux de viande et boucles d'oreilles de sa maîtresse, se retrouvent dans ses poches, et toujours, à ce qu'on raconte, par la seule influence de son pouvoir d'attraction, et par la vertu de l'électromagnétisme. Une femme du village, esprit fort de l'endroit, se présente à la ferme, hochant de la tête d'un air sceptique, et disant d'un ton de défi qu'elle ne croira que ce qu'elle verra ; peu de temps après, le chef de la jeune fille de se couvrir d'un plat, sans qu'on puisse deviner d'où lui vient cette coiffure inattendue.

Tels sont les faits qui ont fort agité les habitants de Guillonville, et qui, grossis naturellement à mesure qu'ils se répandent dans les communes environnantes, font crier partout au miracle. »

Cette singulière relation avait été adressée à M. le Docteur Henri Roger par M. Larcher, médecin à Sancheville.

Le Journal de Chartres la reproduisit, et, après lui, l'Abeille, journal de la même ville, qui, dans son numéro du 11 mars 1849, ajoutait :

« De tous les faits rapportés par *le Constitutionnel*, un seul est inexact. Il n'est pas vrai de dire que le sac qui coiffait la jeune domestique se collait à son corps sans qu'on pût l'arracher ; on l'a toujours enlevé avec beaucoup de facilité. Nous tenons cette rectification de M. Dolléans père, conseiller municipal à Cormainville, qui a plusieurs fois retiré lui-même le sac, qui recouvrait si mystérieusement cette fille.

Voici maintenant une lettre de notre correspondant d'Orgères ; elle est datée du 28 février 1849 :

« Monsieur le rédacteur, je ne sais si vous avez entendu parler des faits qui, depuis deux mois, se passent dans ce canton, à Guillonville. Si vous voulez me permettre de les raconter, je le ferai avec toute l'exactitude qu'exigent des faits si extraordinaires et si inexplicables pour moi. Toutes les populations du canton d'Orgères s'en préoccupent vivement, et en font le sujet continuel de leurs conversations. Voici ces faits tels que je les ai recueillis de la bouche même d'une foule de témoins oculaires et dignes de foi. Je commence ab ovo.

« Dans le courant du mois de décembre dernier (1848), M. Dolléans, meunier et cultivateur à Gaubert, commune de Guillonville, s'aperçut que chaque nuit on lui volait du foin. Quel était l'auteur de ce vol ? Ses soupçons tombèrent sur un nommé V, employé à son service. Il le dénonça ; la justice fit des perquisitions chez l'homme soupçonné ; mais elle ne put rien découvrir qui justifiât les soupçons de M. Dolléans. Deux jours après ces perquisitions, le feu fut mis à l'écurie du meunier de Gaubert ; mais fort heureusement on aperçut la flamme avant qu'elle pût faire de grands ravages, et l'on fut quitte pour la peur. V fut encore soupçonné de ce méfait : il avait été vu, dit-on, rôdant autour de la maison, le soir où le feu éclata dans l'écurie. C'était une jeune domestique de la ferme, nommée Adolphine Benoît, qui prétendait l'avoir vu. V fut arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Châteaudun ; il fut relâché après trente-deux jours de détention préventive.

Cependant, deux jours après l'arrestation de V, commença une série de faits extraordinaires, qui durent encore aujourd'hui chez M. Dolléans, de Gaubert. Un beau matin de la fin de décembre, M. Dolléans trouva ouvertes toutes les portes de son étable, de son écurie, de ses granges et de sa propre habitation ; en même temps toutes les clés avaient disparu. Dans la journée, il fit mettre de bons et forts cadenas à toutes les portes ; mais lorsqu'il se leva, le lendemain, à cinq heures du matin, tous étaient enlevés, à l'exception de celui qui fermait la porte de la grange. M. Dolléans crut que de hardis voleurs venaient prendre la nuit et les clés et les cadenas. Il s'arma de son fusil, se mit en sentinelle, non loin de sa grange, bien décidé à tirer sur le premier qu'il verrait paraître. Il resta là jusqu'aux premières lueurs du jour, vers sept heures et demie. En ce moment, il détourna un peu la tête : le cadenas de la grange avait disparu ! M. Dolléans rentre et raconte à sa femme et à ses gens ce qui vient d'arriver ; tous s'en effrayent ; cette disparition du dernier cadenas leur semble une chose surnaturelle.

Toute la journée se passa dans un calme parfait. Mme Dolléans, qui était fort alarmée, engagea sa jeune servante à réciter à genoux les sept Psaumes de la Pénitence, espérant trouver dans la prière un secours contre sa peur. A peine la jeune fille s'était-elle agenouillée, qu'elle s'écria : *Qui donc me tire par ma robe ?* Et le cadenas disparu le matin apparaîtrait suspendu à son dos. Grand émoi et nouvelle épouvante dans la maison : c'était le 31 décembre.

A partir de cette époque, Adolphine Benoît éprouva chaque jour les choses les plus singulières. Tantôt des cordes, des chandelles, des chiffons, des corbeilles à pain, des chopines pleines d'eau, et même de vieilles charognes, se trouvaient subitement transportées sur son dos ou dans ses poches. Tantôt les ustensiles de cuisine, casseroles, poêlons, cuillers à pot, etc. venaient s'accrocher aux cordons de sa jupe ou de son tablier. D'autres fois, entrant dans l'écurie, les harnais des chevaux sautaient sur elle et l'entortillaient de telle façon qu'un secours lui était nécessaire pour s'en délivrer. Un jour, toujours en entrant dans l'écurie, les deux colliers des chevaux vinrent se placer sur ses épaules. Vous riez, sans doute, monsieur le Rédacteur, de ces burlesques événements, mais la jeune servante et ses maîtres n'en riaient pas, eux ; ils étaient saisis d'une indicible épouvante. Adolphine Benoît devint malade, et fut envoyée à l'hospice de Patay, où elle passa cinq jours sans ressentir aucun des effets de son obsession.

Elle revint chez ses maîtres. A peine y eut-elle mis le pied, que tout recommença : les mêmes faits et quelques-uns d'un genre nouveau vinrent la tourmenter comme auparavant. Plus de vingt fois, deux planches de trois à quatre pieds de longueur, formant étagère, lui tombèrent sur le dos, à l'instant même où elle entrait dans la chambre. On a même vu ces deux planches, appuyées sur une seule de leurs extrémités, se tenir en équilibre, malgré les lois de la pesanteur. Souvent, soit en marchant, soit en se tenant debout devant ses maîtres, la jeune Adolphine se trouvait tout à coup couverte d'un long sac qui l'enveloppait de la tête aux pieds. D'autres fois, le trépied et la chèvre à scier le bois allaient se placer à califourchon sur son cou. Très souvent, des cordes, des rubans venaient tout à coup, au milieu d'une conversation, s'enlacer autour du cou d'Adolphine, et lui serraient la gorge avec tant de force qu'elle en perdait la respiration. Je ne finirais pas, monsieur le Rédacteur, si je voulais vous rapporter tout ce que racontent les témoins de ces scènes mystérieuses. Mais demanderez-vous peut-être, n'y avait-il point ruse et comédie de la part de la jeune servante ? C'est ce que des personnes sensées se dirent d'abord. Une d'elles entre autres, Melle Dolléans, sœur du maître de la maison, femme pleine de sagacité et de bon sens, se donna pour mission de surveiller Adolphine ; durant quinze jours, elle ne la quitta ni le jour ni la nuit ; elle ne l'abandonna pas un seul instant. Eh bien ! il a été impossible à Melle Dolléans de découvrir la moindre tromperie dans cette jeune fille.

Il y avait déjà plus d'un mois que ces faits extraordinaires se répétaient chaque jour avec une intensité toujours croissante, lorsque Melle Dolléans résolut de renvoyer sa servante. Adolphine Benoît retourna chez son père, à Péronville. Cette pauvre enfant recouvra aussitôt sa tranquillité.

Chez M. Dolléans, tout rentra d'abord dans le calme le plus parfait, et cela dura une quinzaine de jours. Mais le mercredi des Cendres, des événements tout aussi inexplicables que les premiers jetèrent de nouveau l'effroi dans cette intéressante famille. Cette fois ce n'était plus une domestique qui en était l'objet, ce fut le plus jeune fils de M. Dolléans, enfant de deux à trois mois. Un jour, comme sa mère le tenait sur son giron, tout à coup le bonnet de l'enfant fut enlevé, et on ne sait ce qu'il devint. Mme Dolléans lui en mit un autre ; bientôt celui-ci est coupé et enlevé de même, mais remplacé par une énorme cuiller à pot, qui couvre la tête de l'enfant, à la grande frayeur de la mère. Depuis huit jours, le pauvre enfant est tourmenté de mille façons malgré la surveillance assidue de ses parents : à chaque instant, des ustensiles de cuisine se précipitent sur lui ou dans son berceau. J'ai vu moi-même les pelles, les pincettes, les réchauds et une foule d'autres objets, s'y trouver subitement, sans qu'on put deviner comment cela y était transporté. Mme Dolléans m'a assuré qu'elle a vainement essayé d'attacher au cou de l'enfant des médailles et des crucifix ; ces objets sacrés disparaissent mystérieusement un moment après y avoir été placés.

Vous dire l'impression que ces faits produisent parmi nous serait impossible, j'y renonce : tout le monde crie au maléfice, au sortilège ; on va même jusqu'à jeter des accusations absurdes sur plusieurs personnes qui, sans doute, sont bien innocentes de tout cela. »

Voilà les phénomènes accrus et très dramatiquement diversifiés. Qui les expliquera ?

Esprits ou secret mystificateur, il semble qu'il n'y ait pas d'autre clef à ces mystères de Guillonville. Mme Dolléans, femme pieuse et timorée, comme on l'a vu, devait naturellement incliner vers les esprits.

C'était aussi la pente de l'Abeille de Chartres, car, après avoir publié la relation qu'on vient de lire, elle ajoutait un appendice où M. de Mirville voit l'affabulation de cette étonnante histoire.

« Il y a déjà huit jours, dit l'Abeille de Chartres, que nous avons reçu la lettre de notre correspondant. Nous n'avons pas voulu la publier avant de nous être rendus sur les lieux. Deux de nous sont donc allés, cette semaine, dans le canton d'Orgères ; ils ont interrogé des hommes sages, témoins oculaires, des cultivateurs instruits, des prêtres, des médecins : tous ont certifié exacts les faits avancés par notre correspondant. Maintenant, comment expliquer des faits aussi extraordinaires ? Ici

nous nous taisons. A la science et à l'Église en appartient la solution. Nous ajouterons seulement ce que M. et Mme Dolléans nous ont dit, que « le jeudi 1^{er} mars, des exorcismes ont été faits sur l'enfant, et qu'aussitôt tout le désordre a cessé ; l'enfant ne possède plus cette *vertu attractive*, pour parler comme M. Roger, du *Constitutionnel*. Voilà ce que nous pouvons affirmer en toute vérité. » (*L'Abeille, journal de Chartres, 11 mars 1849*)

Chacun sait, ou peut savoir, que le ministère de l'exorcisme n'est pas du nombre de ceux que prêtre peut exercer couramment. Il lui faut pour cela une permission spéciale et des pouvoirs ad hoc conférés par son évêque. L'évêque de Chartres, ayant donné ces pouvoirs, avait donc reconnu le fait diabolique de la possession, ou tout au moins de l'obsession. Quel argument pour les spiritistes, de pouvoir invoquer, à l'appui de leur système interprétatif, les lumières et l'autorité d'un prélat illustre (M. Clausel de Montals), qui était alors un des doyens de l'épiscopat français !

Cependant, non content de connaître par une gazette le résultat de l'exorcisme, et insatiable de détails sur l'affaire d'Adolphine Benoît, M. de Mirville voulut plus tard se renseigner auprès du clergé de l'endroit, et il en reçut une réponse qu'il cite encore comme un document, le plus authentique de tous à ses yeux.

Voici cette pièce :

« Monsieur, ce n'est pas le curé de Guillonville qui s'est chargé de faire les exorcismes pour détruire l'obsession de ces deux personnes de Guillonville : c'est moi, curé de Cormainville, son voisin. Voilà ce que j'ai fait : sans soupçonner ni attaquer personne, après m'être bien assuré, par moi-même, que les faits étaient réels, j'ai conduit des témoins, en nombre suffisant et très dignes de foi, à nos supérieurs ecclésiastiques de Chartres, qui, bien convaincus de la vérité des faits, et sans en être nullement étonnés, m'ont excité à faire les exorcismes, et c'est ce que j'ai fait, suivant en tout point ce qui est marqué dans le rituel, et le jour même l'obsession a disparu entièrement, à la grande joie des pauvres fermiers, qui desséchaient de chagrin et de peine. Tout ce qu'il y avait dans le journal l'Abeille était parfaitement vrai, et mille autres faits de ce genre.

Votre très-humble serviteur,

Signé : Lefranc, desservant de Cormainville. 22 février 1851. »



Anecdote

Le message des ailes

Dans le glacial hiver de 1871, les troupes bavaroises et prussiennes foulent le sol beauceron. Le front est là. Face à l'ennemi, l'armée de Chanzy, tour à tour, perd et gagne du terrain. On n'ose encore espérer un armistice qui, d'ailleurs, ne sera signé que le 28 de ce même mois de janvier 1871.

Pour l'heure, la guerre fait rage, et, de part et d'autre, les soldats, exténués, harcelés quotidiennement, accablés par la froidure, sont d'une extrême fébrilité dont, trop souvent, la population civile fait les frais.

Ce jour-là, à cinq lieues de Chartres, un meunier et son ouvrier s'emploient à sortir les meules de leurs "archures" afin de les "rhabiller".

Opération délicate qui demande force et précision et qu'on ne peut mener à bien sans s'aider des ailes qu'on manoeuvre de manière à débrayer les meules et à les extraire de leur mécanisme.

A quelque distance de là campe une troupe de prussiens dont les officiers ne sont pas sans remarquer ces curieux mouvements d'ailes. Bientôt, ils se persuadent qu'on utilise le moulin comme un sémaphore et que de là partent des messages codés à destination des lignes françaises.

Les prussiens, furieux, investissent le moulin et capturent les deux infortunés Beaucerons. On ne les écoute guère et, bientôt, on parle de les fusiller. Déjà, un peloton d'exécution est désigné. Les hommes fourbissent leurs armes.

C'est alors qu'un de ces soldats prussiens demande à parler à son officier. Celui-ci, trop occupé par ce qui se prépare, le fait prier d'attendre. Le soldat insiste. Le peloton s'aligne devant l'échelle du moulin où l'on a attaché les deux malheureux qui ne cessent de clamer leur innocence.

Voyant qu'on ne l'entendrait pas avant l'exécution, le soldat prussien sort de son rang et se précipite devant le plus haut gradé qui, sidéré, n'a pas le temps de réagir.

"En Prusse, je suis meunier", lance le militaire. "Là-bas aussi, nous bougeons les ailes pour remettre les meules en état. Nous faisons exactement comme je l'ai vu faire tout à l'heure par ces gens !"

Ainsi, les deux Beaucerons venaient d'être sauvés. Par un des leurs. Un meunier pour qui ils eurent une pensée émue chaque fois qu'ils manoeuvrèrent leurs meules. Un brave homme qui, là-bas, en Prusse, pensait également à eux chaque fois qu'il bougeait ses ailes.

LE MEUNIER

Le meunier était un personnage important dans la vie d'autrefois. C'est dans son moulin que les paysans faisaient moudre leurs grains de blé et de seigle pour le transformer en farine. Cette farine servait à confectionner le pain et les galettes qui constituaient la base de l'alimentation.

Les premiers moulins à vent sont apparus au 11^{ème} siècle, en remplacement des moulins à bras ou à énergie animale. A cette période du Moyen Age, le renouveau économique passait par l'agriculture et par la production de céréales. Le nombre de moulins augmente en Beauce. Ils appartenaient autrefois aux seigneurs ou dépendaient des abbayes et les paysans venaient y moudre leurs grains car ils étaient soumis à la « banalité ».

La farine était une denrée précieuse. Le « bon » roi Dagobert institua le « moulin banal » vers 630. C'était le passage obligé pour celui qui voulait moudre son grain, moyennant une redevance (généralement sous forme d'une partie du grain) au seigneur sous la bannière (d'où le nom) duquel se trouvait le moulin.

Ce droit féodal faisait obligation aux particuliers comme aux boulangers de faire moudre leur grain au moulin banal. Une redevance devait être versée pour ce service. Le meunier n'intervenait en quelque sorte que comme l'employé du seigneur. Ce dernier devait s'assurer de son honnêteté, vis à vis de lui comme de la clientèle. Certains meuniers pouvaient être tentés de « tailler » un peu trop à leur compte.

Le commis du meunier passait dans les fermes collecter les sacs de grain ou bien les paysans les portaient eux-mêmes au moulin et surveillaient le travail du meunier.

Le meunier n'avait pas bonne réputation : on l'accusait de voler ses clients. Il se payait en nature, prélevant un douzième du grain, mais il arrivait que le prélèvement soit supérieur. Il assurait lui-même l'entretien des pièces de son moulin et les nettoyait régulièrement avec de la graisse de porc.

En 1806, il y avait 349 moulins en Eure et Loir. Mais à partir de 1910, un texte de loi oblige les meuniers à moudre exclusivement de la farine pour animaux. Le monopole de la farine de blé était désormais réservé aux minoteries. Les moulins disparaissent peu à peu du paysage.

Dans le temps, le moulin « chandelier de plaine » était un élément primordial dans la vie quotidienne de la Beauce, cette région à blé. Outre leur fonction mécanique, ses ailes donnaient maints renseignements à qui savaient lire leur langage. Ainsi pendant la guerre de 1870, les mouliniers ont été souvent accusés d'espionnage et fusillés pour avoir signalé les déplacements des armées en présence ! Les ailes bloquées en croix grecque indiquaient le décès du meunier. Le moulin pivotait alors vers la maison du défunt et ne reprenait son activité qu'après l'inhumation.

Le farinier préservait son moulin de la foudre, de l'incendie et des accidents, en accrochant une petite croix de buis béni par le curé le jour des Rameaux. Lors des moissons, on offrait sa dernière gerbe à l'église. Ses épis servaient à confectionner des croix de moisson que les meuniers fixaient dans leur moulin. Les fermières liaient un bouquet de sept brins de blé et de cinq d'avoine qu'elles posaient sur une armoire en guise de porte-bonheur.

LA JOURNÉE DU MEUNIER

Tout dépendait du vent... Le meunier avait l'œil et l'oreille. L'œil, parfois aidé par une lunette, lui permettait de voir qu'un moulin tournait, au loin. Le vent ne serait pas long à venir jusqu'au sien vers lequel il filait alors. L'oreille, surtout la nuit, lui permettait d'entendre les feuilles bruissier, signe que le vent se levait. Arrivé à son moulin, le meunier le poussait au vent, ouvrait les ailes et mettait en route.

Lorsqu'il avait beaucoup de travail, notamment après plusieurs jours sans vent, le meunier faisait de longues journées, pour rattraper le retard. A l'heure du déjeuner, il ne rentrait même pas chez lui. Sa femme lui apportait le casse-croûte du midi et parfois même celui du soir. Marcel Barbier raconte ainsi qu'il lui arrivait de rester trois ou quatre jours sans voir son fils, Edgar : « l'dormait l'matin quand j'partais, l'souèr i'dormait quand j'arrivais... »

Si le vent était indispensable, il fallait toutefois se méfier des sautes de vent, des « revers de galargne », qui faisaient remonter d'un seul coup le vent d'ouest au nord-ouest. Le meunier, qui sentait venir, se méfiait. Il fallait faire vite : plier les ailes et remettre le moulin au vent.

Il y avait aussi les jours sans vent. Ce qui ne signifiait pas jours de chômage pour le meunier. D'abord, il avait généralement quelques arpents de terre, qu'il cultivait pour les besoins de la famille. Il y avait aussi l'entretien et les réparations du moulin. Le gros travail, qu'il fallait faire deux ou trois fois par an, en général, était le rhabillage des meules. Celui-ci se faisait quand il y avait du vent, pour se servir de la force motrice du moulin. Le rhabillage pouvait se faire aussi en poussant aux ailes pour lever les meules. Pour ça, il fallait d'abord démonter les achures, ces carters de bois qui encerclent les meules. Celles-ci une fois levées, le meunier passait dessus une règle rougie au rouge de Prusse, qui marquait les bosses, sur la pierre. Le rhabillage se faisait avec un marteau, qu'il fallait changer souvent (il en fallait trente ou quarante pour deux meules). Ce marteau était emmanché sur une mailloche (manche spécial du marteau). Le meunier se mettait couché sur la meule. Comme l'expliquait Marcel Barbier, « le coude gauche appuie et la main gauche soutient l'arrière de la tête de la mailloche. C'est c'te main-là qui prend les grains d'acier. » On reconnaissait en effet un ancien meunier aux grains d'acier qui volaient du marteau et qui s'incrustaient sur ses mains. Le meunier devait aussi affûter ses marteaux, à la meule, chez lui ou sur place, au moulin.

Puis il y avait des tas d'opérations qui obligeaient le meunier à être un bon bricoleur. Il devait être capable de changer un alluchon, voire un arbre, de réparer les ailes, de parer aux diverses casses qui pouvaient se produire. Les meuniers, qui se connaissaient tous, se donnaient volontiers un coup de main pour les grosses réparations, quand il s'agissait de changer une poutre, de démonter une aile, de remplacer un arbre.

Quand le moulin tournait, la journée du meunier commençait de bonne heure. Les clients apportaient leurs sacs qu'on montait et le travail démarrait tout de suite. Le meunier pouvait aussi se charger des livraisons, au fil de tournées régulières.

Les tournées ne se font plus, les ailes se sont arrêtées, beaucoup de moulins ont disparu... Le « progrès » est passé par-là, qui n'avait cure de ces fières bâtisses, témoins du labeur des hommes.

LES MOTS DU MOULIN

Comme toute profession, celle de meunier a son vocabulaire, même si, localement, la terminologie peut varier. Merci à Edgar Barbier (le moulin du Chesnay, à Moutiers en Beauce) d'avoir bien voulu nous éclairer en expliquant les mots du moulin.

Alluchons : Ce sont les dents du rouet, pièces de bois dur qui servent à entraîner la lanterne.

Arbre : L'arbre tournant transmet le mouvement des ailes au rouet. En chêne, il mesure de six à huit mètres de long pour une section de soixante centimètres.

Archures : Coffre démontable à l'intérieur duquel tournent les meules.

Augette : Goulotte en bois qui sert à verser le grain dans l'œillard. L'inclinaison de l'augette est réglable pour modifier l'alimentation en grain.

Blutiau : Tambour garni de soies et qui tourne lentement pour tamiser la farine.

Bourdon : Très grosse poutre de chêne fixée au pivot et au tour de laquelle la cage du moulin peut tourner, la charpente de celle-ci étant construite sur une poutre sommière transversale qui elle-même tourne au sommet du bourdon.

Hérisson : Roue dentée qui, engrenée avec le rouet, peut entraîner divers mécanismes tels que le monte-sac.

Lanterne (ou pelote) : Pignon, fait de deux disques de bois, qui transmet la rotation du rouet aux meules.

Meule : C'est le cœur du moulin, fait de deux pierres dont l'une, fixe (dite gisante), est placée sous l'autre (dite courante) qui tourne.

Oeillard : Trou placé au centre de la meule courante et par où le grain tombe pour être moulu.

Queue : Longue poutre de bois fixée au moulin et qui permet de le faire tourner pour le mettre au vent.

Rhabillage : Opération qui consiste à refaire les sillons des meules lorsque ceux-ci sont usés.

Rouet : Engrenage principal du moulin fixé sur l'arbre tournant. Il peut faire jusqu'à trois mètres de diamètre.

Trémie : Entonnoir de bois qui reçoit le grain. Une trappe, à sa partie inférieure, permet de régler le débit des grains qui tombent dans l'augette.

Verge : Fixée sur la tête de l'arbre tournant, longue pièce de bois qui supporte l'aile.

Extrait de la Beauce des Moulins - De la Terre au Pain,

Marc Wattelet


Clovis Adolphe Frédéric Touche

Instituteur - Poète

Soumis au caprice des éléments, le moulin à vent imposait à son meunier, soucieux de ne pas perdre de temps, une constante vigilance. Il lui fallait profiter du vent quand il soufflait, ne jamais remettre au lendemain son travail.

C'est ce qu'un instituteur-poète beauceron, Clovis Adolphe Frédéric Touche, né le 5 août 1839 à Membrolles (Loir et Cher) a voulu souligner dans sa pièce de vers LXXVII intitulée « L'occasion », écrite en 1874 à Guillonville, où il a été en poste à l'école de Guillonville du 24 février 1869 à septembre 1875.

L'occasion



Hier, long jour d'été, l'ai chaud fut étouffant.
Je passais sur le soir, près du moulin à vent ;
Et devant moi couraient grillons et sauterelles.
A la brise du soir ouvrant ses grandes ailes,
Le moulin se hâtait de concasser le grain
Que la huche attendait sans doute au lendemain,
Et mêlait son tic-tac aux mille cris champêtres
Qui précédaient la nuit et le repos des êtres.
Puis tout à coup j'entends diminuer le bruit :
Le moulin va se taire, invité par la nuit
Au ralentissement. Voilà la vieille mère
Du jeune farinier qui sort de sa chaumière
En s'écriant : « Mon fils, tu n'as pas terminé
La mouture du grain par Jean-Pierre amené.
N'attend-il pas après ? Contente la pratique,
Si tu veux voir un jour prospérer ta boutique ! »
Mais le jeune homme, las, arrêtant le moulin,
Dit : « Mère, nous aurons certes, bon vent demain :
Ces nuages là-haut, en sont marque très sûre... »
-Tu ferais mieux, mon fils, de finir ta mouture
Par ce bon vent du soir, au moment où tu l'as ;
Car demain il se peut bien qu'il ne souffle pas ! »
-Ah ! qu'il en est, me dis-je, ah ! qu'il en est au monde
Dont l'espoir sur le vent du lendemain se fonde !